

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

ARRETE 2025-42

Portant circulation alternée pour cause de travaux

Le maire de la commune d'OSENBACH

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de EURO TP ;

Considérant les travaux de déploiement de la fibre optique ROSACE ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée rue Albert Schweitzer entre le N°21 et le N°23 à partir du 13/10/2025 et ce pendant la durée des travaux

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4

L'entreprise chargée des travaux mettra en place toute signalisation nécessaire, conforme à la législation en vigueur et visible de jour comme de nuit ;

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rouffach,
- Monsieur le Directeur des Brigades Vertes
- SDIS
- L'entreprise EURO TP
- L'Unité Routière

Osenbach le 18/09/2025

Le Maire

Christian MICHAUD



Mise en ligne sur le site www.osenbach.fr le 19/09/2025